

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant  
**ALFRED REBOUX**

ABONNEMENTS:  
Par an, 12 fr. 50  
Six mois, 7 fr. 50  
Trois mois, 4 fr. 50

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Propriétaire-Gérant  
**ALFRED REBOUX**

ABONNEMENTS:  
Par an, 12 fr. 50  
Six mois, 7 fr. 50  
Trois mois, 4 fr. 50

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 14 JANVIER 1881

BOURSE DE PARIS (Services financiers)		14 JANV.	13 JANV.
3 0/0	84 55	84 80	84 70
5 0/0 amortissable	86 35	86 40	86 40
1 1/2 0/0	115 50	115 75	115 75
Emprunt 5 0/0	110 50	110 50	110 50

Services particuliers		14 JANV.	13 JANV.
Act. Banque de France	3800 00	3800 00	3800 00
Société générale	527 00	525 00	525 00
Crédit f. de France	1485 00	1480 00	1480 00
Chemin autrichien	200 00	200 00	200 00
Lyon	1585 00	1575 00	1575 00
Est	780 00	780 00	780 00
Nord	1742 00	1745 00	1745 00
Midi	1155 00	1160 00	1160 00
Suez	1400 00	1410 00	1410 00
5 0/0 égyptien	235 00	237 00	237 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	970 00	970 00	970 00
Banq. ottom. (nouv.)	544 00	550 00	550 00
Londres court.	25 33 00	25 32 30	25 32 30
Gréd. Mob. (act. nouv.)	660 00	667 00	667 00
Turc	12 25	13 17	13 17

### OU EST LE MENTEUR? OU EST LE COUPABLE?

L'assertion produite à la Chambre des lords par le ministre anglais Granville et qui dément d'une façon formelle les autres assertions produites à la tribune du Sénat français par M. Barthélemy Saint-Hilaire a provoqué l'étonnement de l'Europe. En Europe, et ailleurs qu'en France, on est encore naïf: on n'imagine pas qu'un ministre puisse travestir ou seulement torturer la vérité. M. Barthélemy Saint-Hilaire répliquant à M. de Broglie, avait dit au Sénat que c'était l'Angleterre qui avait pris l'initiative de la proposition d'une conférence pour régler les affaires grecques. Lord Granville répliquant à lord Beaconsfield dit, au contraire, que c'est la France qui a pris cette initiative et assumé cette épouvantable responsabilité.

Où est le menteur? où est le coupable? Il y en a un, peut-être deux. La Gazette d'Italie dit, à ce propos: « Nous sommes curieux de lire ce que nous répondra, à cet égard, les journaux de M. Barthélemy Saint-Hilaire. » Les journaux de M. Barthélemy Saint-Hilaire et de M. Gambetta ont répondu ou essayé de répondre. Le dernier numéro du Temps contenait, à cet égard, comme dit notre confrère d'au-delà des monts, un premier Paris très-illuminé. Mais ce premier Paris ne répond à rien. Il a pour but d'équivoquer sur le sens des mots conférence, commission, congrès et de donner au ministre anglais une leçon de grammaire. Nous qui sommes moins subtils, nous supposons que lord Granville est tout au moins aussi parfaitement édifié sur le sens des mots que tel ou tel rédacteur du Temps. S'il a affirmé que la France avait pris l'initiative d'une proposition, c'est que le fait était parfaitement présent à la mémoire.

Jusqu'à ce qu'il nous soit prouvé qu'il est un menteur et un coupable, nous le tenons pour un homme incapable de tromper son pays. Nous accordons le bénéfice du même suris à M. Barthélemy Saint-Hilaire et à M. Gambetta.

Mais il faut que la preuve se fasse: il le faut absolument. La dignité de deux grands pays l'exige.

Il importe que la France et l'Angleterre sachent où est le coupable ou est le menteur. Il faut que l'Europe attentive juge.

Que M. Barthélemy Saint-Hilaire et M. Gambetta parlent: pour leur honneur et pour l'honneur du pays nous les supplions de parler.

En publiant le décret du président de la République modifiant l'organisation et les attributions du Conseil supérieur des prisons, le Journal officiel nous a fait connaître les noms des trente-quatre membres appelés à faire partie de cette assemblée. Cette liste est exactement conforme à celle que nous avions publiée, il y a quelques jours déjà.

Nous ne reviendrons pas sur les observations que nous avons tout d'abord inspirées la préoccupation de M. le ministre de l'intérieur de se soustraire au contrôle des hommes indépendants et expérimentés qui composaient l'ancien Conseil. Nous nous bornerons à relever dans le rapport de M. Constans, dont le texte précède le décret de réorganisation du Conseil, un aveu des préventions auxquelles a obéi l'administration supérieure en réclamant l'abrogation des principales dispositions prises, en 1875, par le cabinet Buffet-Dufaure.

En déclarant que l'ancien Conseil s'est trouvé placé, par son mode de recrutement et la durée des fonctions de ses membres, aussi bien que par sa composition initiale, dans une situation de nature à compromettre, dans une certaine mesure, sinon le principe, du moins le fonctionnement de la responsabilité ministérielle, M. Constans ne laisse plus ignorer aux moins clairvoyants qu'il a eu surtout en vue d'enlever à l'assemblée dont le contrôle lui portait ombrage, les garanties d'indépendance et de stabilité que lui assurait la précédente organisation.

Cette intention bien arrêtée du ministre de substituer à un conseil toujours prêt à faire prévaloir, dans l'examen des questions qui lui étaient soumises, l'esprit de réforme et de critique, un simple rouage administratif condamné à l'approbation générale et tacite de toutes les fantaisies ministérielles, se trahit ouvertement par l'exclusion de la commission des membres inamovibles et des membres de droit et par les renouvellements fréquents auxquels l'assemblée sera assujéti.

En introduisant dans le Conseil supérieur des prisons, désormais privé de toute initiative, une majorité contrainte, sous peine d'exclusion, à sanctionner les volontés de l'administration supérieure, M. le ministre a évidemment en vue d'arriver sous peu à l'épuration des commissions administratives, et d'obtenir ensuite l'exclusion du service des prisons de l'élément congréganiste.

Les atteintes portées à l'esprit religieux se succèdent ainsi avec une logique fatale et une précipitation mécanique. Après avoir banni des écoles publiques tout enseignement religieux, on a expulsé des hôpitaux les congréganistes dont le dévouement éprouvé paraissait devoir être récompensé d'une autre façon, et l'on se propose maintenant de soustraire les maisons de détention à l'action moralisatrice du clergé et du personnel que les ordres monastiques mettaient à la disposition du service pénitentiaire.

On avait jusqu'ici considéré l'emprisonnement des criminels et des délin-

quants comme un moyen de moralisation et de relèvement, on se demande avec une légitime inquiétude ce que seront, au sortir des maisons de réclusion et de correction, les condamnés totalement privés pendant plusieurs années des secours de la religion, des conseils et des encouragements des hommes qui ont occupé la noble mission de régénérer les âmes perverties et de ramener au bien ceux qu'ont égarés des influences malsaines ou une éducation vicieuse.

### La politique d'affaires

On lit dans le Soleil: Plusieurs journaux, dans une intention certainement nouvelle, prêtent à M. Hervé le rôle de leader de la minorité conservatrice du nouveau conseil municipal.

M. Edouard Hervé s'était efforcé, on ne l'a pas oublié, de rallier les conservateurs de toutes nuances. Il avait fait appel à toutes les bonnes volontés. Son élection avait un caractère tout particulier; elle avait été exclusivement portée sur le terrain des intérêts municipaux. Dès lors il ne pouvait convenir à la majorité bien connue de l'honorable directeur du Soleil d'accepter le rôle qu'on voulait lui faire jouer.

Il ne sera le leader d'aucun parti. Il ira plus loin, il s'opposera à l'introduction de la politique au conseil municipal. Il n'aura d'autre objectif que de faire les affaires de la Ville, de rechercher de bonne foi les solutions les plus conformes à ses véritables intérêts, enfin d'apporter dans toutes les discussions l'esprit pratique et conciliant qu'on lui connaît.

Nous n'avons qu'un vote à formuler en ce qui nous concerne, c'est que cet exemple ne trouve des imitateurs. Ce ne sont pas les contribuables qui s'en plaindront.

### Léon XIII et l'Irlande

Léon XIII, à qui rien ne saurait être indifférent de ce qui intéresse la chrétienté a cru devoir intervenir dans la grave question d'Irlande. Il a donc adressé à l'archevêque de Dublin, Mgr Mac-Cabé, une lettre qui a été publiée par l'Observateur Romano, et que nous avons reproduits.

Le pape insiste, dans cette lettre, sur le devoir des catholiques qui doivent l'obéissance aux pouvoirs établis; il déclare que les Irlandais défendent mieux leur cause en restant dans les limites de la justice et de la légalité; il espère aussi en l'équité, l'expérience et le sens politique du gouvernement anglais. Il fait ensuite un éloge éloquent de la foi du peuple irlandais, soumis à de si cruelles épreuves depuis plusieurs siècles, et déplore ardemment sa misérable situation, en rappelant néanmoins qu'il n'est jamais permis de troubler l'ordre public.

Ce n'est donc point une approbation du système d'agitation qui se propage en Irlande mais un avertissement: où le pouvoir légal et les agitateurs trouvent chacun une juste légitimité.

### LETTRE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

A. S. E. le cardinal Dechamps  
Archevêque de Malines

Notre cher Fils Victor-Auguste Dechamps, cardinal de la Sainte-Eglise Romaine, archevêque de Malines.

Léon XIII, Pape.

Notre cher Fils, salut et bénédiction Apostolique.

Les hommes de science de tous les pays applaudissent unanimement de parole et de cœur à Notre résolution et à Notre volonté d'encourager et de rétablir à peu près dans ses droits la doctrine philosophique de saint Thomas d'Aquin. En attendant, comme gage des dons célestes et comme témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous accordons affectueusement à vous, Notre cher Fils, et aux autres évêques de Belgique, aux maîtres et aux étudiants de l'Université de Louvain, la bénédiction Apostolique.

ce système philosophique, le plus vrai et le plus utile, que Nous désirerions voir suivi par tous les maîtres et tous les élèves, dans les universités et dans les écoles.

Les dernières dépêches qui nous arrivent d'Athènes ne permettent guère d'espérer que le gouvernement grec consente à se reposer sur un tribunal arbitral du soin de régler la question des frontières turco-helléniques. Le cabinet d'Athènes aurait, en dépit des complications que peut amener la situation de la Turquie et le rôle de la Grèce, rejeté définitivement le projet d'arbitrage.

Les journaux grecs félicitent le gouvernement de sa persistance à exiger l'exécution intégrale du traité de Berlin, et ils s'attachent à exalter les dispositions belliqueuses de la population.

La Porte semble, de son côté, douter de l'efficacité des démarches tentées par les puissances afin d'amener la Grèce à accepter l'arbitrage; elle concentre ses troupes sur les frontières helléniques et répond aux armements de la Grèce par un redoublement d'activité dans ses préparatifs militaires.

### UN DÉMENTI

Nous avons tenu à l'écart une nouvelle qui se réfutait d'elle-même, et d'après laquelle S. Em. le cardinal Guibert aurait adressé une circulaire à tous les évêques de France pour les prier de recommander dans leurs rapports avec les employés chargés de percevoir l'odieux impôt voté naguère par la Chambre des députés.

Cette nouvelle, en effet, était aussi invraisemblable en la forme de l'intervention que dans les sentiments qu'on prêtait à S. Em. le cardinal Guibert.

Aujourd'hui nous lisons, dans un journal qui avait accueilli cette information, des extraits d'une lettre de M. le chanoine Reulet, secrétaire de S. Em. le cardinal, qui, après avoir démenti l'existence même de la circulaire, ajoute: « Quant au nouvel impôt infligé aux congrégations, le cardinal de Paris, loin de vouloir en faciliter la perception, regarde cette mesure comme déplorable, parce qu'elle est contraire à l'égalité des citoyens devant la loi, quelle parait inspirée par le même esprit qui a fait supprimer les congrégations, et qu'elle diminuera notablement les ressources de la charité pour les pauvres. »

Le Rappel juge très sévèrement et nous devons le dire — très justement la mesure par laquelle M. Farre vient de constituer ce que les flatteurs de l'opportunisme appellent, en dénaturant le sens des mots, le service de quarante mois.

En renvoyant dans leurs foyers 24 0/0 des hommes des classes de 1876 et 1877, dit cette feuille, M. le général Farre a pour objet d'arriver à réaliser pendant l'hiver des économies permettant, pendant l'été, d'entretenir sous les drapeaux des effectifs supérieurs à ceux de la loi des cadres; car il est bien spécifié dans la circulaire ministérielle du 14 décembre que les hommes n'auront droit à aucune solde pendant toute la durée de leur absence et qu'ils ne recevront pas d'indemnité de route pour l'aller ni pour le retour.

Si cette mesure avait en réalité pour résultat de remédier aux inconvénients résultant de l'état actuel de faiblesse de nos effectifs, nos acceptations pourraient être, malgré les très sérieuses critiques qu'elle mériterait à différents points de vue. Mais il n'en est pas ainsi, et si nous ne craignons de fatiguer nos lecteurs par des exposés numériques trop arides, il nous serait facile de leur démontrer que l'augmentation d'effectif se traduira dans chaque compagnie par un chiffre absolument ridicule. Et vous auriez bouleversé vos cadres; vous sou-

### LE SERVICE DE QUARANTE MOIS

Le Rappel juge très sévèrement et nous devons le dire — très justement la mesure par laquelle M. Farre vient de constituer ce que les flatteurs de l'opportunisme appellent, en dénaturant le sens des mots, le service de quarante mois.

En renvoyant dans leurs foyers 24 0/0 des hommes des classes de 1876 et 1877, dit cette feuille, M. le général Farre a pour objet d'arriver à réaliser pendant l'hiver des économies permettant, pendant l'été, d'entretenir sous les drapeaux des effectifs supérieurs à ceux de la loi des cadres; car il est bien spécifié dans la circulaire ministérielle du 14 décembre que les hommes n'auront droit à aucune solde pendant toute la durée de leur absence et qu'ils ne recevront pas d'indemnité de route pour l'aller ni pour le retour.

Si cette mesure avait en réalité pour résultat de remédier aux inconvénients résultant de l'état actuel de faiblesse de nos effectifs, nos acceptations pourraient être, malgré les très sérieuses critiques qu'elle mériterait à différents points de vue. Mais il n'en est pas ainsi, et si nous ne craignons de fatiguer nos lecteurs par des exposés numériques trop arides, il nous serait facile de leur démontrer que l'augmentation d'effectif se traduira dans chaque compagnie par un chiffre absolument ridicule. Et vous auriez bouleversé vos cadres; vous sou-

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 décembre 1880.

La troisième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, Pape.

Les dernières dépêches qui nous arrivent d'Athènes ne permettent guère d'espérer que le gouvernement grec consente à se reposer sur un tribunal arbitral du soin de régler la question des frontières turco-helléniques. Le cabinet d'Athènes aurait, en dépit des complications que peut amener la situation de la Turquie et le rôle de la Grèce, rejeté définitivement le projet d'arbitrage.

Les journaux grecs félicitent le gouvernement de sa persistance à exiger l'exécution intégrale du traité de Berlin, et ils s'attachent à exalter les dispositions belliqueuses de la population.

La Porte semble, de son côté, douter de l'efficacité des démarches tentées par les puissances afin d'amener la Grèce à accepter l'arbitrage; elle concentre ses troupes sur les frontières helléniques et répond aux armements de la Grèce par un redoublement d'activité dans ses préparatifs militaires.

### UN DÉMENTI

Nous avons tenu à l'écart une nouvelle qui se réfutait d'elle-même, et d'après laquelle S. Em. le cardinal Guibert aurait adressé une circulaire à tous les évêques de France pour les prier de recommander dans leurs rapports avec les employés chargés de percevoir l'odieux impôt voté naguère par la Chambre des députés.

Cette nouvelle, en effet, était aussi invraisemblable en la forme de l'intervention que dans les sentiments qu'on prêtait à S. Em. le cardinal Guibert.

Aujourd'hui nous lisons, dans un journal qui avait accueilli cette information, des extraits d'une lettre de M. le chanoine Reulet, secrétaire de S. Em. le cardinal, qui, après avoir démenti l'existence même de la circulaire, ajoute: « Quant au nouvel impôt infligé aux congrégations, le cardinal de Paris, loin de vouloir en faciliter la perception, regarde cette mesure comme déplorable, parce qu'elle est contraire à l'égalité des citoyens devant la loi, quelle parait inspirée par le même esprit qui a fait supprimer les congrégations, et qu'elle diminuera notablement les ressources de la charité pour les pauvres. »

Le Rappel juge très sévèrement et nous devons le dire — très justement la mesure par laquelle M. Farre vient de constituer ce que les flatteurs de l'opportunisme appellent, en dénaturant le sens des mots, le service de quarante mois.

En renvoyant dans leurs foyers 24 0/0 des hommes des classes de 1876 et 1877, dit cette feuille, M. le général Farre a pour objet d'arriver à réaliser pendant l'hiver des économies permettant, pendant l'été, d'entretenir sous les drapeaux des effectifs supérieurs à ceux de la loi des cadres; car il est bien spécifié dans la circulaire ministérielle du 14 décembre que les hommes n'auront droit à aucune solde pendant toute la durée de leur absence et qu'ils ne recevront pas d'indemnité de route pour l'aller ni pour le retour.

Si cette mesure avait en réalité pour résultat de remédier aux inconvénients résultant de l'état actuel de faiblesse de nos effectifs, nos acceptations pourraient être, malgré les très sérieuses critiques qu'elle mériterait à différents points de vue. Mais il n'en est pas ainsi, et si nous ne craignons de fatiguer nos lecteurs par des exposés numériques trop arides, il nous serait facile de leur démontrer que l'augmentation d'effectif se traduira dans chaque compagnie par un chiffre absolument ridicule. Et vous auriez bouleversé vos cadres; vous sou-

### LE SERVICE DE QUARANTE MOIS

Le Rappel juge très sévèrement et nous devons le dire — très justement la mesure par laquelle M. Farre vient de constituer ce que les flatteurs de l'opportunisme appellent, en dénaturant le sens des mots, le service de quarante mois.

En renvoyant dans leurs foyers 24 0/0 des hommes des classes de 1876 et 1877, dit cette feuille, M. le général Farre a pour objet d'arriver à réaliser pendant l'hiver des économies permettant, pendant l'été, d'entretenir sous les drapeaux des effectifs supérieurs à ceux de la loi des cadres; car il est bien spécifié dans la circulaire ministérielle du 14 décembre que les hommes n'auront droit à aucune solde pendant toute la durée de leur absence et qu'ils ne recevront pas d'indemnité de route pour l'aller ni pour le retour.

Si cette mesure avait en réalité pour résultat de remédier aux inconvénients résultant de l'état actuel de faiblesse de nos effectifs, nos acceptations pourraient être, malgré les très sérieuses critiques qu'elle mériterait à différents points de vue. Mais il n'en est pas ainsi, et si nous ne craignons de fatiguer nos lecteurs par des exposés numériques trop arides, il nous serait facile de leur démontrer que l'augmentation d'effectif se traduira dans chaque compagnie par un chiffre absolument ridicule. Et vous auriez bouleversé vos cadres; vous sou-

fières instructeurs seront partis, vos caporaux seront partis, vos officiers mêmes seront partis, car eux aussi peuvent déserter des congés; vos cadres seront ainsi démantelés, et pendant six mois votre armée restera privée de ses éléments les meilleurs. Et si, par malheur, la guerre éclatait pendant ce long espace de six mois, travail est resté, c'est-à-dire que les soldats en congé rejoignant leurs corps de régiments se rendant à leurs régiments? Vous êtes donc bien sûrs de votre mobilisation que vous n'hésitez pas à la compliquer de la sorte?

Mais laissons là ce côté technique de la question, et n'envisageons cette mesure qu'au point de vue de droit et de l'équité, comme dans le domaine des principes, et à aucune fin si aucune indemnité de route. D'où il résulte que le pauvre diable qui n'aura pas les moyens de se rendre chez lui devra rancôner à son congé! C'est là, on en conviendra, un inconvénient capital, dont la constatation devrait suffire à condamner le système.

Et comme il est nécessaire de réserver la belle saison pour l'instruction du soldat, c'est en plein hiver, c'est-à-dire à l'époque où la misère est la plus dure, qu'on lui accorde son congé de trois mois. Trois mois à passer chez lui, à un moment où le travail est rare, où le pain manque souvent à la maison. Une bouche de plus à nourrir, et une bouche forcément inutile! Car, que fera-t-il, ce soldat redevenu paysan pour trois mois, lorsque la terre est couverte de neige, que tous les travaux du sol sont suspendus? Trois mois d'oisiveté pour lui et de privations pour sa famille, voilà ce qui l'attend s'il veut user du congé que vous lui offrez.

L'ouvrier de la ville sera-t-il plus heureux? Non. Il avait un chat avant de partir pour le régiment, dit-il; il est habile, il est trouvera toujours du travail. — Oui, il était habile ouvrier, mais voilà deux ans, trois ans qu'il est sous les drapeaux. Croyez-vous qu'une aussi longue absence de l'atelier ne lui aura pas fait perdre cette dextérité particulière, ce tour de main spécial qui donnent à son œuvre son originalité, son cachet propre, sa personnalité pour ainsi dire? Quel est le patron qui consentira à la prendre pour trois mois et à lui confier un travail délicat? Trois mois, mais c'est le temps qu'il lui faudrait pour se remettre un peu à sa manière d'autrefois; et, juste au moment où ce nouvel apprentissage pourrait porter ses fruits, notre ouvrier redeviendra soldat.

Non, le service de 40 mois est une mesure malheureuse. Elle n'est bonne ni dans l'intérêt de l'armée en général, ni dans l'intérêt particulier du soldat.

Les critiques du Rappel sont parfaitement fondées; il n'est pas possible de le contester.

### L'ARMÉE DE LA COMMUNE

Le citoyen Lissagaray a prononcé mercredi sur la tombe du commandant Theisz, un discours, dans lequel il a dit: « L'armée de la commune a été anéantie, mais elle se reforme et portera bientôt combat. »

Oui, cette armée, oui, elle pourra bientôt combattre, et cela grâce à ceux qui à Paris et en Province, n'ont pas le courage de rompre ouvertement avec les Noms et avec les idées la Commune.

Nous trouvons dans l'annuaire de 1881-1882 publié sous le contrôle de l'administration militaire des renseignements très intéressants sur la composition actuelle de l'armée allemande.

Elle comprend sur le pied de paix, après la nouvelle organisation: 18,428 officiers, 437,274 hommes, 81,629 chevaux; elle compte donc 109 officiers, 23,615 hommes et 1,736 chevaux de plus que par le passé.

L'augmentation comprend: pour la Prusse, 8 régiments d'infanterie et un bataillon; pour la Saxe, 2 régiments d'infanterie; pour la Bavière, un régiment d'infanterie; en tout 836 officiers, 19,928 hommes.

L'augmentation de l'artillerie de campagne comprend: pour la Prusse,

### FEUILLETON DU 15 JANVIER

— 32 —

## LES RIVALITÉS

PAR ARMAND LAPORTE

XV.

— Je vous aime dit-elle bien bas.

Et elle s'enfuit comme si elle eût craint que Jacques Hervey ne vît la rougeur qui empourprait ses joues.

Où trouvera peut-être que, pour, une Agnès, Adrienne allait vite en besogne. A cela nous répondrons que si nous avions besoin d'une excuse pour justifier la conduite de notre héroïne, nous la trouverions précisément dans sa parfaite innocence, dans l'ignorance de cette conviction mondaine qui veut qu'une jeune fille n'ait son amour qu'après de vives instances, qu'après une lutte dont personne n'a encore déterminé la durée. Et, s'il faut faire connaître notre pensée sur ce point, nous dirons qu'il n'y a que les coquettes et les filles trop savantes qui hésitent à répondre franchement à cette question faite loyalement: « M'aimez-vous? » La vraie innocence, l'amour sincère ne connaît ni les réticences calculées, ni cette fausse pudeur qui n'est autre chose qu'un jeu de coquetterie ou le résultat d'une éducation

Cela dit, nous reprenons notre récit.

Pendant ces quinze jours, Jean Malicorne avait bien fait des réflexions. Le résultat de ces réflexions fut qu'il avait pris le plus mauvais moyen pour arriver à son but et connaître le secret d'Adrienne, et elle en avait un.

Il résolut donc de changer complètement de conduite à son égard, et de lui laisser la plus entière liberté. Selon ses prévisions, cette nouvelle façon d'être devait amener la jeune fille à se trahir elle-même.

XVI.

Le jour suivant se trouvait un dimanche, Adrienne, qui avait passé une partie de la nuit à écrire à Jacques Hervey, se leva un peu plus tard que d'habitude.

Chaque matin, la Bonnard, debout avec le jour, apportait à la jeune fille une tasse de café au lait. Ce jour-là, malgré l'heure avancée, la Bonnard n'avait point fait son apparition quotidienne dans la chambre d'Adrienne. Celle-ci s'habilla promptement et se rendit à la cuisine.

La femme de service ne s'y trouvait pas, seule, Julienne Malicorne préparait le premier déjeuner.

— Bonjour, madame Julienne, dit la jeune fille.

— Bonjour, mon enfant.

— Où est donc madame Bonnard?

— On est venu la chercher ce matin, de la part de son mari qui est malade, de sorte que nous voilà sans domestique.

— Je vais vous aider, madame Julienne. La vérité était que la veille, dans la soirée, Jean Malicorne avait reçu le femme de service.

Adrienne s'empressa de mettre le couvert.

Après le repas, Julienne Malicorne s'occupa des animaux, et Adrienne fit le ménage. Julienne la rejoignit bientôt.

— Hétons-nous, lui dit elle, afin d'être prêtes pour l'heure de la messe.

— Où irons-nous à la messe, aujourd'hui?

— A l'église du village, parce qu'il faudra que je rentre tout de suite, à cause de l'absence de Bonnard.

Adrienne fut très surprise de cette déclaration, mais elle se garda bien de le laisser voir.

Toutes ces choses étaient le résultat d'une combinaison arrêtée entre Jean Malicorne, Julienne et Prosper.

Le premier s'était dit:

— Si Adrienne aime quelqu'un, elle tentera de se rapprocher de lui, ou l'amour-naïf cherchera à lui parler, et je le reconnaîtrai, car tout se sait au village. Si elle n'aime personne, elle se mangera pas de faire des comparaisons, et j'espère bien qu'elle sera en faveur de Prosper.

Et, en même temps, il avait donné ses instructions à Gendronneau, à Flageolet, à Morisset, à toutes ces créatures du village.

— Ma pupille s'ennuie de l'existence solitaire qu'elle mène à la maison. Leur avait-il dit, elle désire vivre comme tous les habitants du village; mais elle est bien jeune et peu habituée à se diriger seule; veillez sur elle sans qu'elle le sache; et dites-moi tout ce que vous aurez vu, tout ce qu'on vous apprendra.

Tout le monde avait promis.

Un seul homme avait fait des restrictions mentales à ce sujet; cette limite était Andoche Morisset. Depuis qu'il aimait Marcelle, la belle rousse, l'esprit lui était venu, et il avait compris que l'émotion de Jacques Hervey, lorsqu'il lui avait parlé d'Adrienne, lorsqu'il l'avait conduit de l'autre côté de la rivière pour que le médecin pût apercevoir la jeune fille à sa fenêtre, s'était quelque mystérieux amour.

Il s'était donc bien juré à lui-même, si cet amour était partagé par la Demoiselle, de ne trahir ni celle-ci, ni l'homme à qui il devait la vie.

A huit heures et demie, madame Malicorne dit à Adrienne.

— Va t'habiller, la messe se dit dans une heure, et il ne faut pas arriver en retard.

La vie du dimanche au village est toujours un peu plus animée que celle de la semaine. Le cultivateur ne connaît pas toujours le repos du septième jour, mais les petits commerçants, les femmes, les jeunes gens en fait, — les houtiquiers et les femmes, — un jour de nettoyage général, c'est-à-dire d'allées et venues, de bavardages et de conversations sur le seuil des portes: — les jeunes gens, — un jour de visite au cabaret et au café. Et puis, il est presque partout un jour de marché. Il résulte de tout cela une animation et un peu de mouvement dans des rues habituellement tranquilles et désertes.

Un peu après huit heures, Julienne Malicorne sortit de celle chez en compagnie

d'Adrienne; celle-ci avait une toilette simple, mais d'une élégance qui faisait ressortir toutes les perfections de sa charmante personne; son petit chapeau encadrant si bien sa figure blanche et rose; ses cheveux blonds étaient si dorés, si fins, si soyeux, si abondants; il y avait tant de grâce et de séductions dans sa démarche et dans son attitude qu'il était impossible, même aux indifférents de la voir sans être surpris, charmés et doucement émus.

La distance à parcourir pour se rendre de chez Malicorne à l'église était assez longue. Il fallait traverser le village à peu près dans toute son étendue, sans quitter la rue principale, dont la largeur était plutôt celle d'une grande rue que d'une rue ordinaire.

Les premières commères qui, du seuil de leurs portes, aperçurent Adrienne et madame Malicorne, furent tellement surprises de la présence de la jeune fille, sa beauté merveilleuse les étonna si prodigieusement, qu'elles oublièrent de saluer Julienne Malicorne et restèrent les bras ballants, la bouche ouverte, l'œil dilaté, sans pouvoir dire un mot.

Quelques sâneurs qui hâgnaient à la porte de Gendronneau ou qui se livraient à la conversation avec l'épicier son voisin, furent réellement éblouis, et, afin de revoir Adrienne, pouchèrent au plus court, par les petites rues, pour se retrouver sur son passage avant qu'elle entrât dans l'église.

En nouvelle, bien inattendue, de la présence de la jeune fille dans les rues du

village se répandit comme une traînée de poudre, et révéilla toutes les curiosités inassouviées; à l'église, tous les regards se portèrent vers elle. Il y eut bien des attractions et des chuchotements, ce jour-là, pendant la célébration de la messe.

Mme Laroche, qui était à son banc avec ses deux enfants, fut frappée comme tout le monde de la beauté si parfaite de la jeune inconnue, du charme si puissant qui rayonnait en elle, et elle conçut tout de suite pour Adrienne cette profonde sympathie que les bonnes natures ressentent en faveur de la jeunesse, de la beauté et de l'innocence.

A la sortie de l'église, une foule nombreuse encombra la petite place qui se trouvait en face du vieux monument.

Lorsque Adrienne parut, tous les chapeaux se soulevèrent, et elle traversa l'étroit espace au milieu d'une haie de curieux et d'admireurs. Plusieurs personnes, amis en alliés de Malicorne, vinrent saluer Julienne, et profitèrent de cette occasion pour s'enquérir auprès de celle-ci qui était la jolie demoiselle qui l'accompagnait.

— C'est la pupille de mon mari, dit-elle, une or